



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**  
des Personnels de Préfecture

## SIV

Le 26 novembre 2009,  
ce sera la grève !

**FO** considère que même si l'administration se préoccupe, enfin, des difficultés signalées au plan local dans les services des cartes grises, c'est **en ayant décidé d'imposer un plan drastique d'économies budgétaires sans précédent notamment sur l'emploi, qu'elle est responsable de la situation** ainsi créée pour ne pas avoir su anticiper ce qui devait inévitablement se produire.

Le ministère de l'Intérieur ne respecte pas les engagements de l'État puisque les suppressions d'emploi sont largement supérieures aux réductions d'effectifs consenties dans les autres ministères.

**Les services de délivrance des titres, en particulier, constituent des secteurs où les conditions de travail sont pénibles** : pression des usagers, bruits, cadences, horaires, accroissement de la charge de travail, ...avec en prime **cette quête d'excellence du « toujours plus, toujours mieux, toujours plus vite »** induit par une **logique permanente d'accélération au final destructrice** puisque ce sont toujours les rémunérations, les conditions de travail, la santé et la vie de famille qui se détériorent.

**Ces réductions d'effectifs, la privatisation d'une partie des missions de service public, la dégradation des conditions de travail s'opposent aux attentes des citoyens d'un service public de qualité garantissant l'égalité d'accès sur l'ensemble du territoire.**

Pour **FO**, l'équation est simple : des effectifs en nombre suffisant, des outils informatiques fiables et surtout un besoin fondamental de la reconnaissance des fonctions exercées.

**FO** ne peut cautionner la dégradation des conditions de travail résultant du non-remplacement des départs à la retraite que l'administration va encore amplifier pour 2010 : **suppression de 800 postes sur les 1100 départs à la retraite prévus.**

**FO** appelle donc l'ensemble des agents à se mobiliser pour rejeter cette stratégie libérale qui conduit à la destruction des emplois et à l'aggravation de nos conditions de travail.

**TOUS EN GREVE le 26 novembre 2009 !**

A la une

## Retard à l'allumage au service des cartes grises

mardi 24 novembre 2009



Pour éviter les files d'attente, comme ici à Caen, un groupe de travail va se pencher sur les formalités d'immatriculation des véhicules d'occasion. Ses conclusions devraient être mises en application en janvier ou février 2010.

Photo : Frédéric Girou

**Pannes techniques en série : les files d'attente et les dossiers en souffrance se multiplient aux guichets des préfectures un peu partout en France. Les usagers râlent.**

Pour immatriculer son véhicule, un conseil : prendre son mal en patience. « **Les pannes techniques se traduisent aujourd'hui par une prestation dégradée, avec des temps d'attente difficilement supportables et des milliers d'opérations en souffrance.** » Le ministère de l'Intérieur fait amende honorable alors que la colère gronde parmi les usagers.

À Caen, la situation est telle que public patiente à l'extérieur des bâtiments. « **Le serveur informatique national plante souvent. Parfois, nos écrans sont noirs. À cause de ces dysfonctionnements, le public met des heures à accéder à nos guichets** », souligne Bénédicte Aïchoun. Sa collègue Christine Marot (FO national) parle « **d'un bazar pas possible et d'agents qui craquent** » alors que leur syndicat a lancé un préavis de grève nationale dans les services des cartes grises pour jeudi.

### Des milliers de dossiers en souffrance

Même engorgement à la préfecture de Nantes : « **Nous avons 3 000 dossiers en souffrance. Le traitement des véhicules d'occasion prend beaucoup de temps et comme ils représentent trois dossiers sur quatre, on ouvre des guichets de secours...** »

À Rennes, le mécontentement est aussi réel : « **J'ai mis près de trois mois avant d'obtenir ma carte grise**, lâche un automobiliste désabusé. **En attendant, j'ai roulé avec une attestation valable un mois seulement. En cas de contrôle de police, c'était à mes risques et périls...** »

Conscient du problème qui perdure au-delà du raisonnable en gênant particuliers et professionnels de l'automobile, le ministère de l'Intérieur a annoncé le renforcement des accueils et la création d'une équipe technique d'intervention rapide.

Mais comment en est-on arrivé là ? La faute au SIV, le système qui gère les nouvelles plaques d'immatriculation des véhicules. Mis en place le 15 avril pour les véhicules neufs, le 15 octobre pour les occasions, il a franchi le cap des trois millions d'immatriculations, la semaine dernière. Depuis un mois, un million de véhicules ont été traités. D'où ces ratés à répétition...

En plein boom de la prime à la casse, les préfectures sont d'autant plus confrontées à ces difficultés que 81 % des immatriculations des véhicules d'occasion se font en préfecture (19 % chez les garagistes), une situation inverse de celle du neuf (91 % contre 9 %).

Alors, quels conseils donner aux usagers ? Le ministère de l'Intérieur les invite « **vivement** » à remplir « **leurs formalités d'immatriculation dans les garages habilités** » et rappelle « **que les demandes peuvent être adressées aux préfectures par voie postale** ». La voie de la sagesse ?

## A la une

# Retard à l'allumage au service des cartes grises

mardi 24 novembre 2009



Pour éviter les files d'attente, comme ici à Caen, un groupe de travail va se pencher sur les formalités d'immatriculation des véhicules d'occasion. Ses conclusions devraient être mises en application en janvier ou février 2010.

Photo : Frédéric Girou

**Pannes techniques en série : les files d'attente et les dossiers en souffrance se multiplient aux guichets des préfectures un peu partout en France. Les usagers râlent.**

Pour immatriculer son véhicule, un conseil : prendre son mal en patience. « **Les pannes techniques se traduisent aujourd'hui par une prestation dégradée, avec des temps d'attente difficilement supportables et des milliers d'opérations en souffrance.** » Le ministère de l'Intérieur fait amende honorable alors que la colère gronde parmi les usagers.

À Caen, la situation est telle que le public patiente à l'extérieur des bâtiments. « **Le serveur informatique national plante souvent. Parfois, nos écrans sont noirs. À cause de ces dysfonctionnements, le public met des heures à accéder à nos guichets** », souligne Bénédicte Aïchoun. Sa collègue Christine Marot (FO national) parle « **d'un bazar pas possible et d'agents qui craquent** » alors que leur syndicat a lancé un préavis de grève nationale dans les services des cartes grises pour jeudi.

### Des milliers de dossiers en souffrance

Même engorgement à la préfecture de Nantes : « **Nous avons 3 000 dossiers en souffrance. Le traitement des véhicules d'occasion prend beaucoup de temps et comme ils représentent trois dossiers sur quatre, on ouvre des guichets de secours...** »

À Rennes, le mécontentement est aussi réel : « **J'ai mis près de trois mois avant d'obtenir ma carte grise**, lâche un automobiliste désabusé. **En attendant, j'ai roulé avec une attestation valable un mois seulement. En cas de contrôle de police, c'était à mes risques et périls...** »

Conscient du problème qui perdure au-delà du raisonnable en gênant particuliers et professionnels de l'automobile, le ministère de l'Intérieur a annoncé le renforcement des accueils et la création d'une équipe technique d'intervention rapide.

Mais comment en est-on arrivé là ? La faute au SIV, le système qui gère les nouvelles plaques d'immatriculation des véhicules. Mis en place le 15 avril pour les véhicules neufs, le 15 octobre pour les occasions, il a franchi le cap des trois millions d'immatriculations, la semaine dernière. Depuis un mois, un million de véhicules ont été traités. D'où ces ratés à répétition...

En plein boom de la prime à la casse, les préfectures sont d'autant plus confrontées à ces difficultés que 81 % des immatriculations des véhicules d'occasion se font en préfecture (19 % chez les garagistes), une situation inverse de celle du neuf (91 % contre 9 %).

Alors, quels conseils donner aux usagers ? Le ministère de l'Intérieur les invite « **vivement** » à remplir « **leurs formalités d'immatriculation dans les garages habilités** » et rappelle « **que les demandes peuvent être adressées aux préfectures**